

Collectes des déchets : des changements dans les prochaines semaines

Depuis leur rapprochement en 2015, les deux anciens SMICTOM des Forêts et d'Ille-et-Rance, ont entrepris de faire converger l'ensemble de leurs fonctionnements, de leurs services et de leurs redevances afin de gommer leurs différences. La fusion des deux entités et la création du SMICTOM VALCOBREIZH au 1^{er} janvier 2020 ont accéléré ce processus d'harmonisation. La stratégie de convergence des services a été adoptée par le comité syndical en octobre 2020. Elle se traduit par des évolutions au niveau de la collecte qui vont vous concerner directement.

FINI LES SACS JAUNES, PLACE AUX BACS !

À partir du **21 avril 2021**, le SMICTOM VALCOBREIZH va doter l'ensemble des foyers du territoire de bacs à couvercle jaune. La conteneurisation rendra nos communes plus propres et sera meilleure pour la santé des agents de collecte. Ces **35 000** bacs remplaceront les sacs jaunes que vous utilisez pour la collecte du tri sélectif.

Les consignes restent inchangées : tous les emballages (en carton, en métal et en plastique) seront **à déposer dans votre bac, en vrac et sans sac**. Dès la réception de votre bac, vous ne devrez plus utiliser de sacs jaunes. Vous pourrez ramener les rouleaux que vous auriez en trop dans votre mairie. 95% des foyers seront équipés d'un bac jaune de **240 litres**.

Ce volume, **préconisé par l'éco-organisme CITEO**, vous permettra de mettre dans votre bac l'équivalent de ce que vous mettiez jusqu'alors dans **8 sacs jaunes**. Afin de vous faciliter le geste de tri, **un sac cabas, offert par le SMICTOM**, sera remis* avec votre bac à couvercle jaune.

Pour votre commune, la distribution des bacs à couvercle jaune se fera :

- Entre le mardi 1^{er} juin et le mercredi 9 juin 2021 (selon le planning prévisionnel)

** Pour les foyers qui dépendent d'un bac collectif, le sac cabas sera à retirer en mairie.*

UNE SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI

A compter de la réception de votre bac à couvercle jaune, vous n'aurez plus de questions à vous poser sur les consignes de tri. Tous les emballages se trient (en carton, en métal et en plastique). Votre pot de yaourt que vous jetiez jusqu'à présent avec vos ordures ménagères sera à déposer, comme tous les emballages, **dans votre bac, en vrac et sans sac**.

PRESENTEZ VOTRE BAC D'ORDURES MENAGERES MOINS SOUVENT !

Afin d'optimiser ses tournées de collecte, le SMICTOM incite les usagers à présenter leurs bacs d'ordures ménagères moins souvent. Les foyers qui basculent sur la nouvelle grille tarifaire de convergence bénéficieront automatiquement cette année de la **ristourne incitative de 10 € pour bon geste environnemental**. **Pour en bénéficier ensuite, ils devront présenter leur bac d'ordures ménagères moins d'une fois sur deux au cours de l'année**. La simplification des consignes de tri devrait les y aider ! Si votre bac d'ordures ménagères ne vous permet pas présenter votre bac moins souvent à la collecte, n'hésitez pas à en demander un plus grand auprès des services du SMICTOM.

PAS DE CHANGEMENT POUR LE CALENDRIER DE COLLECTES

Ces évolutions n'ont pas d'incidence sur les jours de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sur votre commune.

+ d'infos sur le Site Internet du SMICTOM VALCOBREIZH : www.valcobreizh.fr ou sur la page Facebook.